

L'honorable M. ASELTINE: L'honorable sénateur ne me semble pas s'en tenir à la motion à l'étude. J'en appelle au Règlement.

L'honorable M. MURDOCK: J'étais à peu près convaincu que l'honorable sénateur m'interpellerait afin de briser le fil de mes idées. Il n'y réussira pas. J'en viendrai très graduellement à l'appel au Règlement.

L'autre soir, nous avons eu...

L'honorable M. ASELTINE: J'ai invoqué l'application du Règlement.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Je désirerais qu'on discute l'appel au Règlement afin que l'honorable sénateur sache de quoi il s'agit et ne s'aventure pas trop loin.

L'honorable M. MURDOCK: Je le sais. Je ne m'aventurerai pas trop loin, mais je discuterai le sujet de cette motion, c'est-à-dire la suspension partielle ou totale du Règlement du Sénat.

J'ai été stupéfié, ce matin, d'apprendre qu'on ne se conformait plus, depuis trente ans, à une Règle importante du Sénat.

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, j'en appelle au Règlement. L'objet de ma motion n'est pas de restreindre l'éloquence de l'honorable sénateur. Je l'aurais proposée d'une façon ou d'une autre, car un des bills les plus importants de la session doit nous être soumis demain, jour où le Sénat doit s'ajourner. Il est donc nécessaire que le bill reçoive ses trois lectures demain, bien que la Règle n° 24 stipule:

Avis d'un jour est requis pour présenter une motion ayant pour objet:

a) La suspension, en totalité ou en partie, d'une règle ou d'un ordre permanent.

L'honorable M. MURDOCK: Je n'en doute pas du tout. Je suis tout à fait disposé à approuver la suspension de ces Règles; en réalité je m'attendais que l'honorable sénateur agisse ainsi.

L'honorable M. KING: On l'aurait fait de toute façon.

L'honorable M. MURDOCK: Cependant, l'autre jour, lorsque nous discutons ces Règles, on m'a affirmé que je violais le Règlement et mon bon ami, l'honorable sénateur...

L'honorable M. ROBINSION: Approuvez-vous la suspension du Règlement?

L'honorable M. MURDOCK: De toute façon, certainement. Ce que j'ai dit à mon honorable leader avait réellement pour objet de l'inciter à faire ce qu'il a effectivement fait. Mais, l'autre jour, au cours de la discussion sur le bill de divorce Taffert, on m'a dit que le Règlement m'empêchait de faire ceci ou cela. On a même affirmé que je contrevénais au Code criminel. Mon honorable ami, le sénateur d'Edmonton (l'honorable M. Harmer) a proposé:

Que tous les témoignages lus soient rayés du compte rendu.

C'est ce qu'on a fait, vous pourrez vous en rendre compte, car aucune partie des témoignages que j'ai lus n'a été publiée dans les *Débats*. Je ne sais si la proposition de l'honorable sénateur constituait une motion, mais en tout cas, elle a été adoptée. Revenons au Règlement du Sénat. Il existe une Règle ou une loi—et j'ignore si on la trouve dans le Code criminel—stipulant qu'un honorable sénateur doit demeurer dans la province qu'il représente.

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'honorable sénateur voudrait-il reprendre son siège? Je crois que l'appel au Règlement de l'honorable sénateur de Saskatchewan-Ouest-Central (l'honorable M. Aseltine) et l'honorable leader du Sénat (l'honorable M. King) est justifié et l'honorable sénateur de Parkdale (l'honorable M. Murdock) ne devrait pas persister à poursuivre cette discussion.

L'honorable M. MURDOCK: Votre Honneur, je connais le Règlement. On le considère comme...

Son Honneur le PRÉSIDENT: L'honorable sénateur ne parle pas du tout du Règlement, mais de choses tout à fait étrangères.

L'honorable M. MURDOCK: Pardon, Votre Honneur et honorables sénateurs. Il existe une Règle, dis-je...

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Honorables sénateurs, j'en appelle au Règlement. Le Sénat est-il saisi d'une question quelconque?

L'honorable M. KING: Oui.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: De quoi s'agit-il??

L'honorable M. MURDOCK: Le Sénat est saisi de la motion suivante:

Que les Règles 23, 24 et 63 soient suspendues jusqu'à la fin de la session en tant qu'elles concernent des bills d'intérêt public ou privé.

Je m'efforce de parler de la suspension ou de l'abrogation du Règlement.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Personne ne s'opposera aux observations de l'honorable sénateur, pourvu qu'elles se rapportent au sujet à l'étude. Mais ses remarques ont été jusqu'ici absolument étrangères à la question dont le Sénat est saisi.

L'honorable M. MURDOCK: Je désire parler de Règles qu'on n'applique pas ou qu'on ne connaît pas. Voilà tout. J'ignore si je réussis à me faire comprendre. J'ai dit qu'une Règle précise, ou une loi—mais je crois qu'il s'agit d'une Règle—stipule qu'un honorable sénateur doit...